

"Vous êtes partie civile, une instruction est en cours, vous n'avez pas d'avocat.e, et vous souhaitez obtenir une copie du dossier pénal ? C'est possible ! Modèle ci-après"

Nom
Adresse

Tribunal judiciaire de ...
M. ou Mme le/la Procureur de la République
Adresse

A... , Le....

En LRAR

Objet : Demande de copie du dossier pénal
Instruction pour ... contre M. ou Mme ...
Partie civile : Votre nom
N° de parquet : ...
N° de dossier : ...

Monsieur/Madame le/la juge d'instruction,

Par courrier du ... je me suis constituée partie civile dans l'instruction citée en objet.

De ce fait, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer une copie du dossier pénal, conformément aux dispositions de l'article 114 du Code de procédure pénale : *« Après la première comparution ou la première audition, les avocats des parties ou, si elles n'ont pas d'avocat, les parties peuvent se faire délivrer copie de tout ou partie des pièces et actes du dossier. La délivrance de cette copie doit intervenir dans le mois qui suit la demande. Si le dossier a fait l'objet d'une numérisation, cette copie est remise sous forme numérisée, le cas échéant par un moyen de télécommunication selon les modalités prévues à l'article 803-1. »*

Conformément aux exigences de l'article susmentionné, j'atteste avoir pris connaissance de l'article 114-1 du Code de procédure pénale qui dispose : *« Sous réserve des dispositions du sixième alinéa de l'article 114, le fait, pour une partie à qui une reproduction des pièces ou actes d'une procédure d'instruction a été remise en application de cet article, de la diffuser auprès d'un tiers est puni de 10 000 € d'amende. »*

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, Monsieur/Madame le/la juge d'instruction, l'expression de ma parfaite considération.

Signature